

Syndicat des Ordures Ménagères du Sud-Quercy

MAIRIE DE LA FRANÇAISE
(Tarn et Garonne)

Délibération n°1

*Objet : Règlement de
collecte des déchets
ménagers et assimilés*

Date de convocation :
18/09/2009

Date d'affichage :
18/09/2009

*Nombre de Membres
en exercice :*
34

Nombre de présents :
27

Nombre de votants :
27

L'an deux mille neuf,
le 1^{er} octobre à 18 h 30,

Le Comité Syndical, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Lafrançaise en séance publique, sous la présidence de M. Michel LAMOLINAIRIE, Président.

Etaient présents : Mesdames COMBALBERT, KUHN, LUENGO, PALMIE, TAFOUREAU, TAURAN, VIDAL, Messieurs BENOIS, CALVET, CAZOTTES, CHERON, GRIMAL, HEBRARD, JOFRE, LABOUYSSE, LAMOLINAIRIE, LESTRADE, MALMON Alain, MALMON Charles, NOUGAYREDE, PAGES, PRADIN, PRAYSSAC, QUET, RESONGLES, ROZES, M. PIERASCO suppléant de M. GIORDANA.

Excusés : Mesdames FERRERO, LAFARGUE, PARCELLIER, Messieurs DUSSOCHAUT, GUTHMULLER, LEY, MAUBERT.

Secrétaire de séance : Monsieur RESONGLES.

Monsieur le Président donne lecture du projet de règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés.

Monsieur le Président propose à l'assemblée d'adopter ce règlement et de le soumettre pour approbation aux collectivités adhérentes.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

- **Adopte** le règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés du SIEEOM du Sud-Quercy,
- **Dit** que ce règlement sera adressé aux collectivités adhérentes pour adoption.

– A D O P T E E –

Le Président,

M. LAMOLINAIRIE